

Les devantures commerciales

.....
Les devantures commerciales sont des composantes essentielles du paysage urbain des centres anciens au rez-de-chaussée des immeubles. Leur composition doit être étudiée suivant des règles de composition précises pour chaque cas.





- 1 La corniche**
Elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, sa sous-face peut être utilisée pour y être encastrer un système d'éclairage.
- 2 L'entablement en "plate-bande"**
Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par une corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.
- 3 Le cordon horizontal**
Cette moulure comparable à celle de l'allège sépare traditionnellement les coffrages verticaux du bandeau horizontal.
- 4 Le store tissu**
Le bandeau horizontal doit être conçu pour abriter discrètement le mécanisme, qui ne doit pas être disposé en applique (pas de caisson extérieur). Le tissu du store doit être uni (sans rayures).
- 5 Le lambrequin**
Partie verticale du store tissu qui reçoit généralement l'enseigne.
- 6 Les éléments latéraux**
Réalisés en panneaux, souvent en bois et décorés, ils se déploient en volets, assurant la protection de la vitrine.
- 7 La vitrine**
Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redivisés en panneaux latéraux.
- 8 L'allège**
Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.
- 9 Le seuil**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures, type pierre de Cassis.

les devantures commerciales le vocabulaire

En applique ou en feuillure ?

L'aménagement d'une devanture commerciale entraîne souvent des modifications d'aspect et de modénature de la façade de l'immeuble qui l'accueille.

C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...) afin de pouvoir concevoir un projet en accord avec son architecture.

Le choix du type de devanture, en applique ou en feuillure, dépend de l'architecture de l'immeuble et de l'environnement urbain.

La devanture en applique, à partir du début du XIXème. siècle, se présente telle une baie intégrée dans un ensemble menuisé comprenant des panneaux latéraux repliables et un bandeau supérieur recevant l'enseigne, l'ensemble étant plaqué sur la façade.



En applique



En feuillure

FAIRE LES BONS CHOIX

AVANT TOUS TRAVAUX

Identifiez l'architecture et le style de la façade. Avant de procéder à la dépose de l'ancienne devanture, il convient de procéder à des sondages afin de comprendre et de connaître les éléments structurels et ornementaux qui doivent être conservés : plate-bande, jambages..., ce qui permet de choisir entre devanture en feuillure ou devanture en applique. Si la devanture en applique est ancienne et de qualité, on privilégiera autant que possible sa conservation ou sa restauration. Veillez également à conserver et restaurer les menuiseries anciennes.

QUELS TRAVAUX ?

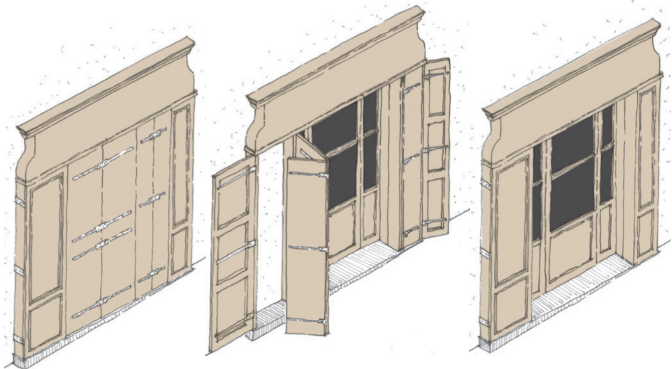
La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Elle reprendra par exemple les proportions de plein / vide entre les baies, les trames horizontales et verticales dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres (voir schéma ci-contre)...

Architecturalement, la devanture est dissociée de la porte d'entrée de l'immeuble. Par ailleurs, la vitrine doit être positionnée avec un retrait de 15 cm du nu extérieur de la façade de l'immeuble.

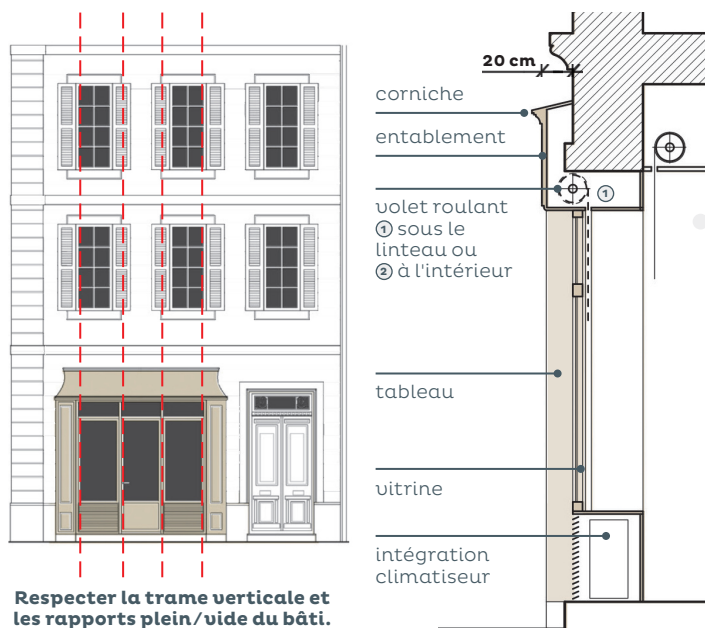
La saillie du coffrage ne dépassera pas 20 cm par rapport au nu de la façade (voir coupe ci-contre). L'enseigne doit être en lettres découpées ou peintes (voir fiche 19 : les enseignes).

la devanture « à éventaire »

De part et d'autre de la baie, deux placards de bois reçoivent les contrevents qui se replient comme des volets. L'enseigne a été incorporée à ces boiseries, dont elle occupe le bandeau supérieur. Dans certains cas, la boiserie recouvre aussi l'entresol, et l'ensemble participe à la façade de l'immeuble.

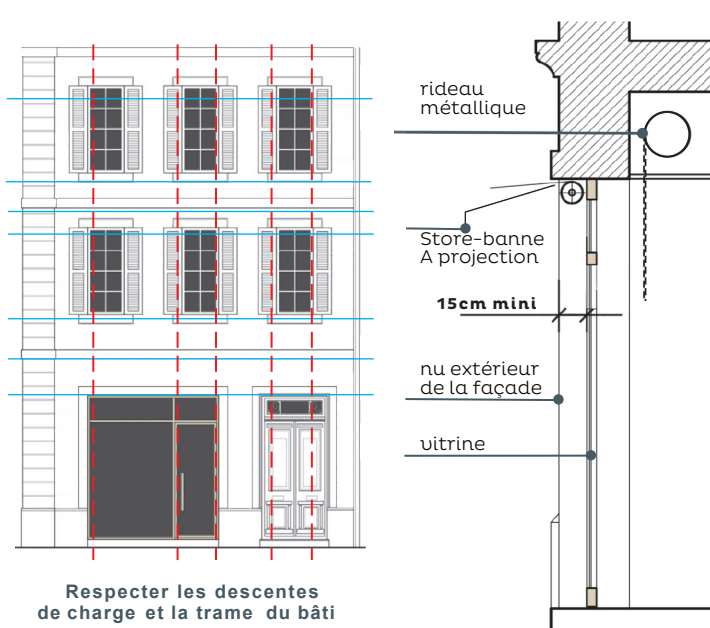


Devanture en applique
avec contrevents intégrés dans les caissons latéraux



Respecter la trame verticale et les rapports plein/vide du bâti.

Principes constructifs : 1 - La devanture en applique



Respecter les descentes de charge et la trame du bâti

2 - la devanture en feuillure - Vues en élévation et en coupe

QUELS MATÉRIAUX ?

La devanture ne doit pas altérer la lecture du bâtiment jusqu'en pied de façade.

L'entrée de l'immeuble doit demeurer visible avec son encadrement et son linteau.

Les matériaux et les couleurs seront choisis en harmonie avec la façade : éviter les teintes saturées et les effets de contraste marqués, choisir des panneaux menuisés et moulurés ; l'ensemble doit être en bois peint et vitrage clair.

La couleur de la devanture peut être différente de celle des volets de l'immeuble.

Le socle de la devanture repose sur un élément formant seuil ou soubassement.

Les revêtements intérieurs ne sont pas destinés à se prolonger en façade.

grille en ferronnerie, vitrage anti-effraction, ou volet repliable, de bonnes alternatives au volet roulant métallique

Ouverts ou fermés, les volets repliables en bois s'intègrent parfaitement dans une devanture en applique (devanture à éventaire caractéristique du XIX^{ème} siècle). Le vitrage anti-effraction est une bonne alternative aux volets roulants pleins, plus susceptibles d'être tagués que les vitres.

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

L'arrêté du 27/12/2018 encadre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.

L'éclairage intérieur des vitrines de magasins doit être éteint à 1h du matin (ou 1 heure après la fin de l'occupation).

L'allumage se fait au plus tôt à 7h du matin (ou 1 heure avant le début de l'activité).

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les travaux de création ou de modification d'une devanture doivent faire l'objet du dépôt en mairie d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

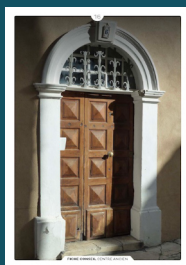
Dans tous les cas, le propriétaire est tenu de respecter la réglementation en terme d'accessibilité PMR. Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupes, élévation extérieure), de photographies et d'un descriptif des matériaux et références couleur permettant d'évaluer le projet.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

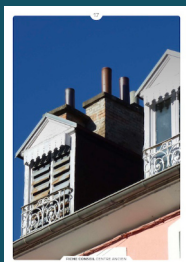
EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 18



06
Les décors et
couleurs



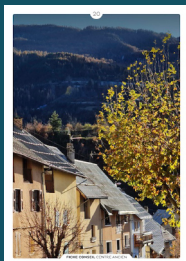
07
Les portes



17
Les accessoires
techniques



19
Les enseignes



20
Les enduits

Les devantures commerciales forment, dans les centres anciens, la plus importante perception piétonne de l'architecture et de l'ordonnement des rez-de-chaussée des immeubles, qu'ils soient en ordre continu ou en positions isolées. Les principes de compositions doivent contribuer à préserver la perception de ces architectures, qui doivent primer sur les devantures sans les occulter.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE 05 ont conçu ces fiches-conseil afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEIL

01 Les toitures en tuiles rondes 02 Les toitures en tuiles plates à côtes 03 Les toitures en terre cuite 04 Les toitures en bardeaux 05 Les toitures en lauzes et en ardoises 06 Les débords de toiture 07 Les éléments d'ouverture en toiture 08 Les fenêtres 09 Les volets 10 Les modifications d'ouvertures en façade 11 L'aménagement des combles 12 Les balcons et les loggias 13 Les panneaux solaires 14 Les vérandas 15 Les décors et les couleurs 16 Les portes 17 L'intégration des éléments techniques 18 Les devantures commerciales 19 Les enseignes 20 Les enduits 21 Les clôtures 22 Le confort thermique 23 Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes 24 Agrandir sa maison 25 Partager le foncier 26 Construire avec la pente

→ à télécharger sur www.caue05.com/fiches-conseils

→ à télécharger sur le site de la DRAC PACA

[Onglet La DRAC et ses services / Direction du patrimoine de l'architecture et des espaces protégés / Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine / UDAP05](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP 05

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

→ Réception du public sur rendez-vous

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA
udap05@culture.gouv.fr
04 92 53 15 30 (Gap)

CAUE 05

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes

→ Réception du public sur rendez-vous

www.caue05.com
caue05@caue05.com
04 92 43 60 31 (Embrun)

avec la collaboration de Sandrine Raymond Architecte & Stéphane Baumeige Architecte du Patrimoine
photos © CAUE05 sauf mentions contraires croquis sauf mentions contraires Sandrine Raymond

charte graphique CAUE 13
Impression A L'atelier, Gap, édition 2024